



MAIRIE  
DE  
**VILLEDIEU**

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

**Procès-verbal du  
Conseil Municipal  
En date du 27 mars 2024**

Date de convocation	la	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
21/03/2024		21/03/2024	14	9	5

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, maire de la commune.

**Présents :** M. Joël BOUFFIES -Mme Agnès BRUNET -M. Philippe CAPOCCI -M. Claude CELLIER - M. Jonathan FAUQUE- Mme Roselyne GIRAUDEL-M. Jean-Laurent MACABET- M. Etienne RENET -M. Thierry TARDIEU

**Absents excusés et pouvoirs:**

Mme Carole ARAQUE a donné pouvoir à M Etienne RENET  
Mme Anna MARTINEZ a donné pouvoir à M Jonathan FAUQUE  
Mme Laurence DE MOUSTIER a donné pouvoir à Agnès BRUNET  
Mme Ghislaine BOUSTIE a donné pouvoir à M Joël BOUFFIES  
Mme Bérengère FAVIER a donné pouvoir à Mme Rosy GIRAUDEL

Mme Agnès BRUNET est nommée secrétaire de séance

**Ordre du jour:**

- Approbation du PV du 22 février 2024
- Délibérations relatives au budget communal et assainissement :
  - Approbation du compte de gestion de l'assainissement 2023
  - Approbation du compte administratif de l'assainissement 2023
  - Affectation de résultats de l'assainissement 2023
  - Approbation du compte de gestion de la commune 2023
  - Approbation du compte administratif de la commune 2023
  - Affectation de résultats 2023 de la commune
- Délibération relative à la tarification de la garderie du CLAE de l'école
- Points sur l'occupation de la Maison de Paulette, l'organisation du festival BD ACO en septembre 2024, les dossiers des subventions en cours pour l'Espace Loisirs Daladier,...
- Tour de table des commissions municipales
- Questions diverses
- Agenda

M le Maire ouvre la séance en évoquant l'affaire de la construction illicite qui a fait l'objet d'un second jugement, le 08 février dernier, à la Cours d'appel de Nîmes : celui-ci a été favorable à la commune. Cependant, la partie adverse se pourvoierait en cassation et il convient d'attendre la transmission des prochains éléments de cette affaire.

Par ailleurs, M Wahyb Bouchcicha a informé M le Maire de son souhait de ne pas renouveler une nouvelle activité saisonnière à la Maison de Paulette. Le local est donc disponible pour la prochaine saison touristique. Il est indiqué que les élus ont reçu plusieurs propositions de location dont celui regroupant des producteurs locaux pour la vente et la promotion des produits du terroir. L'activité serait saisonnière et permettrait à la commission des affaires sociales de disposer des locaux pour renouveler ses activités solidaires à l'automne et l'hiver prochain.

La commission des affaires économiques va se réunir pour discuter des projets et fera un retour au conseil municipal pour validation.

#### **I° / Approbation du PV du 22 février 2024**

**Votes « favorable » à l'unanimité**

#### **II° / Délibérations relatives au budget communal et assainissement :**

- **Délibération 13-2024 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 tel qu'annexé à la présente délibération. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part sur la tenue des comptes.

**Votes «favorable» à l'unanimité**

- **Délibération14-2024 :APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT 2023**

Considérant que M Etienne RENET, Premier adjoint de la commune, délégué aux Finances a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Considérant que M. Joël BOUFFIES, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M Etienne RENET, pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2023-Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 39 513,76	G 75 398,38	G-A	35 884,62
	Section d'investissement	B 27 566,35	H 87 230,75	H-B	59 664,40

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 73 681,11 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 140 761,22	Q= G+H+I+J 162 629,13	=Q-P	21 867,91

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 39 513,76	= G+I+K 75 398,38	35 884,62	
	Section d'investissement	= B+D+F 101 247,46	= H+J+L 87 230,75	-14 016,71	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 140 761,22	= G+H+I+J+K+L 162 629,13	21 867,91	

Votes « favorable » à l'unanimité

• **Délibération 15-2024: AFFECTATION DU RESULTAT- ASSAINISSEMENT 2023**

Vu la délibération n°14-2024- en date du 27 mars 2024 approuvant le compte administratif du budget Assainissement qui fait apparaître :

CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	73 681,11
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	0,00

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	59 664,40
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	35 884,62

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	14 016,71
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	14 016,71
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	21 867,91
---	-----------

Le conseil municipal décide d'affecter :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	14 016,71
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	21 867,91
---	-----------

**Votes « favorable » à l'unanimité**

• **Délibération 16-2024 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION -COMMUNE 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 tel qu'annexé à la présente délibération. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part sur la tenue des comptes.

**Votes « favorable » à l'unanimité**

- **Délibération° 17-2024 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2023**

Considérant que M Etienne RENET, Premier adjoint de la commune, délégué aux Finances a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Considérant que M. Joël Bouffies, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M Etienne RENET pour le vote du compte administratif.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2023-Commune, lequel peut se résumer ainsi :**

		<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>			
		<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
				<b>A</b>	
			<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	484 720,99	G	659 036,51
	Section d'investissement	B	640 326,16	H	747 991,44
			+		+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	199 851,59 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	163 650,95 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			+		+
	<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)	<b>*A+B+C+D</b>	<b>1 288 698,10</b>	<b>*G+H+I+J</b>	<b>1 606 878,54</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b> (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	18 981,86	L	68 571,61
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>*E+F</b>	<b>18 981,86</b>	<b>*K+L</b>	<b>68 571,61</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	<b>*A+C+E</b>	<b>484 720,99</b>	<b>*G+I+K</b>	<b>858 887,10</b>
	Section d'investissement	<b>*B+D+F</b>	<b>822 958,97</b>	<b>*H+J+L</b>	<b>816 563,05</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>*A+B+C+D+E+F</b>	<b>1 307 679,96</b>	<b>*G+H+I+J+K+L</b>	<b>1 675 450,15</b>

**Votes « favorable » à l'unanimité**

- **Délibération 18-2024 : AFFECTATION DU RESULTAT- COMMUNE 2023**

Vu la délibération n°17-2024 en date du 27 mars 2024 approuvant le compte administratif du budget Commune qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	163 650,95
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	199 851,59

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	107 665,28
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	174 314,52

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	18 981,86
En recettes pour un montant de :	68 571,61

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	6 395,92
--	----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	6 395,92
---	----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	367 770,19
---	------------

**Le conseil municipal décide d'affecter :**

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	6 395,92
---	----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	367 770,19
---	------------

**Votes « favorable » à l'unanimité**

**III°/Délibération n°19-2024 :révision des tarifs du CLAE-à compter du 6 mai 2024 et réorganisation de la garderie de l'après-midi**

Pour mémoire, la délibération n°12-2024 du 22 février 2024 portant sur la mise en place d'un nouveau système de restauration collective, supprimant le service du gouter lors de la garderie de l'après-midi par la collectivité et fixant la tarification de la garderie comme suit :

Service	tarifs	Non inscrit ou délai dépassé (majoration de 50%)
Garderie du matin	1.25 euros	
Garderie du soir	1.60 euros	

M Le Maire explique à l'assemblée la teneur du courrier des délégués des parents d'élèves, reçu le 15 mars 2024, faisant suite au dernier conseil d'école. Il y est question notamment de la tarification du CLAE, de la suppression du service du goûter, de l'adhésion à Api Restauration et de la demande de l'application du quotient familial.

Suite à la rencontre de la commission des Affaires scolaires avec les représentants de l'Amicale des Parents d'élèves 25 mars dernier, en présence des élus de la commune de Buisson, et de la représentante DDEN, Mme Mireille Dieu, plusieurs points ont été arrêtés :

- Tarification de la cantine reste inchangée avec un tarif unique, sans instauration du quotient familial pour les enfants, adultes et PAI, conformément à la délibération n° 40-2022 du 05 septembre 2022, à savoir :

Service	tarifs	Non inscrit ou délai dépassé (majoration de 50%)
Ticket repas élève	3.20 euros	4.80 euros
Ticket repas PAI	1.60 euros	
Ticket repas adulte	6.10 euros	

- Tarification de la garderie du matin reste inchangée, à 1.25 euros ;
- Tarification de la garderie de l'après-midi est modifiée et portée à 1.70 euros avec le service d'un goûter sous forme simple de tartines, qui sera fourni par la collectivité.

Ces modalités seront mises en place au 06 mai 2024.

**le Conseil Municipal valide les dispositions prises par la commission des affaires scolaires, et décide de modifier le tarif de la garderie de l'après-midi comme suit, à compter du 06 mai 2024.**

Service	tarifs	Non inscrit ou délai dépassé (majoration de 50%)
Garderie du soir	1.70 euros	

**Votes**  
**2 voix par « abstention »**  
**12 voix « favorable »**

M le Maire précise qu'il y aura une réunion demandée avec la nutritionniste ou la diététicienne de la société Api Restauration avec les parents délégués pour les rassurer et leurs expliquer le bon respect de la réglementation en vigueur et les apports nutritionnels.

#### **IV°/Tour de table des commissions municipales**

##### **-Affaires générales :**

Il est rappelé le scrutin des élections européennes du 09/06/2024 ; une communication sera faite sur les réseaux et le site internet de la commune.

La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est le vendredi 3 mai 2024.

Le dossier auprès de l'ANS concernant les subventions pour la construction d'un nouveau skate-park et d'un city-park va être élaboré dans le courant du mois d'avril. Le dossier a été finalisé auprès de la Région Sud.

##### **- Urbanisme**

L'enquête publique concernant la révision générale du PLU s'est achevée le 22 mars 2024. Le commissaire enquêteur a transmis son procès-verbal auquel la commission urbanisme a répondu.

La prochaine étape est la transmission du rapport de l'enquête formalisée par le Tribunal Administratif

de Nîmes qui sera suivie par l'arrêt du PLU lors d'un prochain Conseil Municipal.

#### **-Comité des fêtes**

Il est demandé le suivi de la demande de subvention communale pour la participation au le projet des illuminations de Noël s'élevant à 14 114.34 euros TTC.

Les élus de la commission Finances explique que ce projet n'a malheureusement pas pu être retenu du fait d'un budget restreint en investissement en 2024.

#### **-Festival BD AOC**

Les réunions se poursuivent et la question du budget est encore d'actualité. Il faut attendre le retour du Conseil Départemental qui avait validé une participation de 3000 euros et une réunion est prévu ces prochains jours avec la Région Sud.

#### **- la Maison de Paulette**

Des devis sont en cours pour l'aménagement de sanitaires au rez-de chaussée car les projets à l'étage s'élevaient aux alentours de 7 000 euros TTC.

#### **-Syndicats et RAO**

Il est indiqué le renouvellement de la convention à signer avec la SAFER, ce dont convient l'ensemble des élus. Il est indispensable de faire appel à cet organisme pour assurer la veille foncière opérationnelle, suivre les Déclarations d'Intention d'Aliéner, d'intervenir dans les préemptions.

#### **-Développement durable**

Actions menées au tour du compost fonctionnent bien.

Il est rappelé l'évènement « Nettoyons le Sud », prévu le 13 avril prochain.

#### **V/Questions diverses**

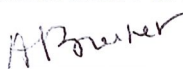
-L'inauguration de la boîte à livres financée partiellement par le Lyons Club a eu lieu le 21 mars dernier en toute convivialité ; les participants ont annoncé que le Club Lyons Vaison-Ventoux offrirait un prix lors du festival BD AOC.

-La confrérie St Vincent a précisé que pour l'instant le mécénat évoqué pour la préservation du patrimoine de Villedieu n'avait pas encore été formalisée. La réparation du beffroi, dont une partie du financement avait été envisagé sous cette forme, va être budgétiser avec une subvention du Conseil Départemental.

#### **V°/Agenda**

Le prochain CM est arrêté au mercredi 10 avril à 18h30, il sera précédé d'une réunion des adjoints le 08 avril à 13h00, suivi d'une réunion des finances élargie à l'ensemble du conseil municipal afin de discuter des budgets prévisionnels de l'assainissement et de la commune.

La secrétaire de séance,

  
Agnès BRUNET.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 20h50

Le Maire,

  
Joël BOUFFIES.



